## **L**e Canada et la guerre civile en Espagne

tive PATRIEMENT DU BATAILLON MACKENZIE-PAPINEAU\*

wièn clio ation

Ŀ

Ĭ.

ès av

rieu 

A SUIS DE RETOUR DE BARCELONE OÙ PENDANT HUIT JOURS AI ÉTÉ TÉMOIN DES BEUTALITÉS ODIEUSES DE CETTE GUERRE TOTALITAIRE CONTRE LE RÉGIME REPUBLICAIN EN ESPAGNE STOP DANS LES PROCHAINS JOURS LES NATIONS DEMOCRATIQUES DEVRONT CHOISIR ENTRE LA LIBERTÉ ET LA BARBARIE STOP SI appe fascisme prend racine dans la république espagnole la democratie ion MONDIALE EN SOUFFRIRA ET LES NATIONS DÉMOCRATIQUES DEVRONT SE PRÉ-PARER A UNE GUERRE DANS LAQUELLE ELLES AURONT DÉJÀ PERDU LA PREMIÈRE BATAILLE STOP AU NOM DES PRINCIPES POUR LESQUELS TANT DE CITOYENS NADIENS ONT DONNÉ LEUR VIE AU COURS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE JE VOUS CONJURE DE LEVER L'EMBARGO CONTRE LA RÉPUBLIQUE ESPAGNOLE :

texte qui précède est celui d'un télégramme envoyé le 24 janvier 1939 au primier ministre du Canada et secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M W. L. Mackenzie King, II était signé A. A. MacLeod, président de la Ligue ca adienne pour la paix et la démocratie. Le 28 janvier, M. O. D. Skelton, sousrétaire d'État aux Affaires extérieures, envoyait à MacLeod la formule de reionse suivante:

Le premier ministre m'a chargé d'accuser réception de votre télégramme concernant la silition en Espagne, envoyé de Paris le 24 janvier, et de vous dire que vos observations at prises en considération 2.

dossiers du ministère 3 ne révèlent pas dans quelle mesure il a été tenu pte du point de vue de MacLeod, si même on y a prêté attention, quelque que puisse paraître son jugement rétrospectivement. La politique du ada au sujet de la guerre civile en Espagne avait été décidée depuis long-La ligne de conduite que préconisait MacLeod n'aurait été rien d'autre, yeux des architectes de la politique canadienne, qu'une ingérence ourdie » du Canada dans une affaire « européenne ». En outre, étant donné olitique de non-engagement qu'avaient adoptée les pays européens « non ventionnistes » et les États-Unis soucieux de neutralité, il aurait été presque ncevable que la politique canadienne ne suive pas une voie parallèle. Par et du Conseil du 30 juillet 1937, les exportations d'armes canadiennes vers agne avaient été placées sous embargo, et les ressortissants canadiens ne vaient plus, sous peine d'enfreindre la loi, s'engager ou quitter le Canada l'intention de s'enrôler dans les forces armées de l'une ou l'autre des es engagées dans la guerre civile 4.

Cet article est le document de fond d'une conférence donnée à l'Université Mount Allison, Sackville, au-Brunswick, le 25 novembre 1970. L'auteur, M. John A. Munro, est historien au ministère des catérieures et rédacteur de Documents relatifs aux relations extérieures du Canada, ouvrage par le ministère. Documents de W. L. M. King, M.G. 26, Archives du Canada.